



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2023/15

Date de convocation : 07 avril 2023

Objet : Crédits de paiement – APCA – Travaux
d'assainissement sur la commune : Création de l'APCA

Date d'affichage : 07 avril 2023

Date de réunion : 13 avril 2023

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 25

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 13 avril à 20 h 08, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam (à partir de 20h12), Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MACIET Luc, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre, conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme CHARDIGNY Mireille qui a donné pouvoir à Mme NAVAS Catherine, M. FERRAND Etienne qui a donné pouvoir à Mme MICHAUD Laurence, M. MERCIER Michel, M. PAIN Philippe qui a donné pouvoir à M. MACIET Luc, M. ROBIN Florent et M. SAVART Gauthier,

Étaient absents : Mme GUILLOT Myriam (jusqu' à 20h11) et Mme HENRION Nathalie
Mme DONGUY Annick est nommée secrétaire de séance.

Objet : Crédits de paiement – Création de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement N°2023-01 au budget de l'assainissement 2023

La commune a décidé de faire des travaux d'assainissement sur la commune.

Pour ce faire, est prévue la création d'une autorisation de programme N°2023-01 au budget de l'assainissement 2023 pour une enveloppe globale de 708 300 € répartie comme suit :

	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL
<i>Libellé de l'AP</i>	357 300 €	271 000 €	80 000 €	708 300 €

Les crédits à ouvrir au budget primitif de l'assainissement 2023 sont de 357 300 €.

Sur la proposition du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-3 et L. 5211-36,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » du 06/04/2023,

Considérant qu'il est nécessaire de créer une autorisation de programme avec crédits de paiement pour suivre la consommation des crédits des travaux d'assainissement,

L'Adjoint à la commission environnement et l'Adjoint en charge des finances entendus,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal DECIDE de :

- créer l'autorisation de programme N°2023-01 au budget de de l'assainissement;
- prendre acte de la répartition des crédits de paiement de la manière suivante :

	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL
<i>Libellé de l'AP</i>	357 300 €	271 000 €	80 000 €	708 300 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,
Le 13/04/2023
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
00 C20007220-20230413-2023-15-DE
Date de transmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023